

**COMMUNE
DE MEYRARGUES**



**Séance du jeudi 21 mars 2024
à 19h30**

Le Conseil Municipal de la commune de Meyrargues s'est réuni en le lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

CONSEILLERS MUNICIPAUX :		
Effectif légal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
27	27	25

Secrétaire de séance :		Sandrine HALBEDEL.
Conseillers municipaux présents :	21	Philippe GREGOIRE, Sandra THOMANN, Jean-Michel MOREAU, Sandrine HALBEDEL, Eric GIANNERINI, Maria-Isabel ROSADO MARCHENA, Gérard MORFIN, Andrée LALAUZE, Brigitte DAILCROIX, Gilles DURAND, Pierre BERTRAND, Frédéric BLANC, Béatrice MICHEL, Peggy MAGNETTO, Louis BURLE, Dominique GIRAUD, Gilbert BOUGI, Philippe NAHON, Audrey REMEDIOS BRUN, Dominique GIRAUD-CLAUDE, Sabrina SMATI.
Conseillers municipaux ayant donné pouvoir :	4	Daniel BARBIER (à Brigitte DAILCROIX), Mireille JOUVE (à Béatrice MICHEL), Emille KACHKACH (à Maria-Isabel ROSADO MARCHENA), Stéphane DEPAUX (à Gilbert BOUGI).
Conseiller municipaux absents sans pouvoir :	1	David FRUTTERO.

Délibération n° D2024-30FS

Objet : BUDGET ANNEXE VENTE DE CAVEAUX –
COMPTE ADMINISTRATIF 2023.

Exposé des motifs :

Le compte administratif du budget annexe vente de caveaux de l'exercice 2023 affiche les résultats suivants :

RESULTAT DE CLÔTURE BUDGET ANNEXE CAVEAUX EXERCICE 2023						
	Résultat clôture exercice 2022	Part excédent Exploitation 2022 affecté en Investissement BP 2023 (c/ 1068)	Résultat exercice 2023			Résultat de clôture exercice 2023
			Dépenses	Recettes	Total	
EXPLOITATION (c/002)	-28 014,58 €	0,00 €	0,00 €	2 318,00 €	2 318,00 €	-25 696,58 €
INVESTISSEMENT (c/001)	51 435,98 €		12 241,50 €	0,00 €	-12 241,50 €	39 194,48 €
						13 497,90 €

Restes à réaliser de la section d'Investissement (dépenses et recettes de la section d'investissement engagées mais non mandatées ni recouvrées) :

Restes à réaliser Investissement 2023	
RAR Dépenses	0,00 €
RAR Recettes	0,00 €
Solde = RAR R I - RAR D I	0,00 €

M. le Maire se retire préalablement au vote.

Visas :

Où l'exposé des motifs rapporté ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-14, L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

Vu la nomenclature comptable M 4 ;

Vu la présentation synthétique afférente aux comptes administratifs de la commune et du budget annexe des caveaux ;

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe de la vente de caveaux tel que joint en annexe ;

Considérant que M. Burle Louis a été désigné président de séance ;

Considérant que M. le Maire s'est retiré à l'occasion du vote ;

À l'issue du débat contradictoire engagé entre les conseillers municipaux sur ce point de l'ordre du jour :

Le Conseil Municipal décide de :

Article 1 : Constaté les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Article 2 : Voter et arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Pour (présents et pouvoirs)	19	GRÉGOIRE Philippe THOMANN Sandra MOREAU Jean-Michel HALBEDEL Sandrine GIANNERINI Éric ROSADO-MARCHENA Maria-Isabel MORFIN Gérard LALAUZE Andrée DAILCROIX Brigitte DURAND Gilles BARBIER Daniel BERTRAND Pierre JOUVE Mireille BLANC Frédéric MICHEL Béatrice MAGNETTO Peggy BURLE Louis GIRAUD Dominique KACHKACH Emilie
Contre (présents et pouvoirs)	6	DEPAUX Stéphane BOUGI Gilbert NAHON Philippe REMEDIOS-BRUN Audrey GIRAUD-CLAUDE Dominique SMATI Sabrina
Abstentions (présents et pouvoirs)		

Les secrétaires de séance,
Sandrine HALBEDEL



Le Maire,
Fabrice POUSSARDIN



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille (31 rue Jean-François Leca, 13002 Marseille) ou par le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter du jour de sa publication sur le site internet de la commune.

Acte rendu exécutoire

après publication sur le site internet de la commune
(<https://www.meyrargues.fr/rechercher-une-deliberation/>) le

après transmission au délégué du représentant de l'État dans l'arrondissement

17 avril 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 02/04/2024

Application agréée E. legalite.com

79_DE-913-211300595-20240321-CA_CAVERUX_